



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 22 mai 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (14) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (4) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold, MESSINA Nathalie a donné procuration à AMOUROUX Céline

Absents excusés (1) : DESGARCEAUX Nathalie

Secrétaire de séance : FRANCOIS Claude

2024-5-1

**DÉLIBÉRATION RENDANT COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR
LE MAIRE ENTRE LE 2 AVRIL ET LE 27 MAI 2024**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 2 avril et 27 mai 2024

Décision n°	Date	Thème	Titre
D 1.2024.4	24/04/2024	Finances	Demande de subventions auprès du Conseil départemental pour la construction d'un mur pour l'extension du cimetière communal <i>(Annule et remplace la décision n°D 3.2024.3 du 26/03/2024)</i>
D 2.2024.4	25/04/2024	Finances	Demande de subventions auprès du Conseil départemental pour l'équipement en mobilier du café multiservices et Maison pour tous (dispositif tiers lieux)
D 1.2024.5	14/05/2024	Finances	Décision modificative n°1 (exercice 2024)
D 1.2024.5	22/05/2024	Finances	Demande de subventions auprès du Conseil départemental pour l'équipement en mobilier du café multiservices et Maison pour tous (dispositif tiers lieux) <i>(Annule et remplace la décision n°D 2.2024.4 du 25/04/2024)</i>

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-7-1 du 3 juillet 2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire du 2 avril au 27 mai 2024

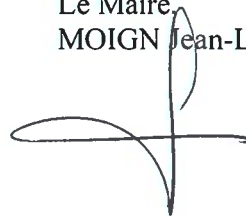
CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANCOIS Claude



Le Maire,
MOIGN Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.